

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19.  
EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.

## Introduction

### Pourquoi menons-nous cette enquête?

L'objectif de l'Enquête sur l'administration policière (EAP) est de recueillir des statistiques sur le personnel et les dépenses de chaque service de police public aux échelons municipal, provincial et fédéral du Canada. Les renseignements recueillis sont utilisés par les décideurs des gouvernements fédéral et provinciaux, les services de police de même que par les personnes responsables des budgets des services de police. Les données sont aussi utilisées par les médias pour informer le grand public.

Les renseignements que vous fournissez pourraient aussi être utilisés par Statistique Canada à d'autres fins statistiques.

### Sécurité des renseignements transmis par télécopieur ou courriel

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

**Note :** Nos questionnaires en ligne sont sécurisés, il n'y a aucun risque d'interception des renseignements lorsque vous répondez aux enquêtes en ligne de Statistique Canada.

### Confidentialité

La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada.

### Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui ont accepté de garder les données confidentielles et de les utiliser uniquement à des fins statistiques.

Les renseignements sur la confidentialité, les ententes de partage de données et les couplages d'enregistrements se trouvent à la dernière page du questionnaire.

## Renseignements sur l'entreprise ou l'organisation et la personne-ressource

1. Veuillez **indiquer la dénomination sociale et le nom commercial** de l'entreprise ou de l'organisation.

Dénomination sociale

Nom commercial (s'il y a lieu)

2. Veuillez **indiquer les coordonnées de la personne-ressource** de l'entreprise ou de l'organisation désignée pour recevoir ce questionnaire.

**Note :** La personne-ressource désignée est la personne qui devrait recevoir ce questionnaire, mais elle n'est pas nécessairement celle qui le remplit.

Prénom

Nom de famille

Titre

Langue de communication préférée

Français  Anglais

Adresse postale (numéro et rue)

Nom commercial (s'il y a lieu)

Ville

Province, territoire ou état

Code postal ou code de zone

Exemple : A9A 9A9 ou 12345-1234

Pays

Adresse de courriel

Exemple : utilisateur@exemple.gov.ca

Numéro de téléphone (incluant l'indicatif régional)

Exemple : 123-123-1234

Numéro de poste  
(s'il y a lieu)

Numéro de télécopieur (incluant l'indicatif régional)

Exemple : 123-123-1234

3. Veuillez **indiquer le statut opérationnel actuel** de l'entreprise ou de l'organisation identifiée au moyen de la dénomination sociale et du nom commercial.

B00323

1  Opérationnelle → **Passez à la question 4**

2  N'est pas opérationnelle en ce moment  
p. ex. fermeture temporaire ou permanente, changement de propriétaire

→ Pourquoi cette entreprise ou organisation n'est-elle pas opérationnelle en ce moment?

B00309

2  Exploitation saisonnière → **Passez à la question 3a.**

3  A cessé ses activités → **Passez à la question 3b.**

4  A vendu ses entités opérationnelles → **Passez à la question 3c.**

5  A fusionné avec plusieurs entreprises ou organisations → **Passez à la question 3d.**

6  Temporairement inactive, mais rouvrira → **Passez à la question 3e.**

7  N'est plus opérationnelle pour d'autres raisons → **Passez à la question 3f.**

### 3a. Exploitation saisonnière

Quand cette entreprise ou organisation a-t-elle cessé ses activités pour la saison?

Date AAAA MM JJ  
B00217

Quand cette entreprise ou organisation s'attend-elle à reprendre ses activités?

Date AAAA MM JJ  
B00218

### 3b. A cessé ses activités

Quand cette entreprise ou organisation a-t-elle cessé ses activités pour la saison?

Date AAAA MM JJ  
B00211

Pourquoi cette entreprise ou organisation a-t-elle cessé ses activités?

B00311

1  Faillite

2  Liquidation

3  Dissolution

4  Autre  
Précisez les autres raisons a cessé ses activités

B00312

→ **Passez à la question 4**

3c. A vendu ses entités opérationnelles

Quand cette entreprise ou organisation a-t-elle été vendue?

B00212      AAAA      MM      JJ  
Date     

Quelle est la dénomination sociale de l'acheteur?

B00406

→ Passez à la question 4

3d. A fusionné avec plusieurs entreprises ou organisations

Quand la fusion de cette entreprise ou organisation a-t-elle eu lieu?

B00213      AAAA      MM      JJ  
Date     

Quelle est la dénomination sociale de l'entreprise ou de l'organisation ainsi créée ou qui demeure?

B00407

Quelles sont les dénominations sociales des autres entreprises ou organisations fusionnées?

B00408

→ Passez à la question 4

3e. Temporairement inactive, mais rouvrira

Quand cette entreprise ou organisation est-elle devenue temporairement inactive?

B00214      AAAA      MM      JJ  
Date     

Quand cette entreprise ou organisation prévoit-elle reprendre ses activités?

B00215      AAAA      MM      JJ  
Date     

Pourquoi cette entreprise ou organisation est-elle temporairement inactive?

B00313

→ Passez à la question 4

3f. N'est plus opérationnelle pour d'autres raisons

Quand cette entreprise ou organisation a-t-elle cessé ses activités?

B00216      AAAA      MM      JJ  
Date     

Pourquoi cette entreprise ou organisation a-t-elle cessé ses activités?

B00314

## Pour répondre à ce questionnaire

Renseignements portant sur :

- le personnel (renseignements démographiques)
- les ressources humaines
- les montants des revenus et des dépenses
- les demandes d'intervention.

## Instructions de déclaration

- Déclarez les employés en équivalents temps plein (ETP) à **deux décimales p. ex. 37,25**.
- Déclarez le nombre réel d'employés en tant que **nombre effectif de personnel**.
- Déclarez les montants **arrondis au dollar le plus près**.
- Lorsque les chiffres exacts ne sont pas disponibles, veuillez fournir l'estimation la plus exacte possible.
- Entrez « 0 » s'il n'y a aucune valeur à déclarer.

POUR INFORMATION SEULEMENT

## Grade des policiers

1. **Indiquez** lequel ou lesquels des grades de policiers suivants existaient au sein de votre service de police en date du **15 mai 2023**.

**Inclure** les grades de policiers qui existent indépendamment du fait que les postes soient actuellement remplis.  
Sélectionnez tout ce qui s'applique.

### Officiers de direction des services de police

#### c.-à-d. les officiers supérieurs

POR\_001

1 POR\_T010\_Q010\_A010

Commissaire, Directeur Général

2 POR\_T010\_Q010\_A011

Directeur

3 POR\_T010\_Q010\_A012

Commissaire adjoint

4 POR\_T010\_Q010\_A013

Sous-commissaires

5 POR\_T010\_Q010\_A014

Chefs adjoints

6 POR\_T010\_Q010\_A015

Capitaines

7 POR\_T010\_Q010\_A016

Surintendants d'état-major

8 POR\_T010\_Q010\_A017

Surintendants principal

9 POR\_T010\_Q010\_A018

Surintendants

10 POR\_T010\_Q010\_A019

Inspecteurs d'état-major

11 POR\_T010\_Q010\_A020

Inspecteurs

12 POR\_T010\_Q010\_A021

Gendarmes supérieur / officiers supérieurs

13 POR\_T010\_Q010\_A022

Lieutenant des officiers supérieurs

14 POR\_T010\_Q010\_A023

Autres grades d'officiers de direction des services de police

#### Sous-officiers

**Exclure** les agents de police.

15 POR\_T010\_Q010\_A024

Lieutenant des sous-officiers

16 POR\_T010\_Q010\_A025

Caporal sergent-majors

17 POR\_T010\_Q010\_A026

Sergent-majors

18 POR\_T010\_Q010\_A027

Sergent-majors d'état-major

19 POR\_T010\_Q010\_A028

Sergents d'état-major

20 POR\_T010\_Q010\_A029

Sergents, détectives

21 POR\_T010\_Q010\_A030

Caporals

22 POR\_T010\_Q010\_A031

Autres grades de sous-officiers

#### Agents de police (de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> classe)

**Exclure** les recrues, c.-à-d. les policiers en formation/agents de police de la 5<sup>e</sup> classe et les agents spéciaux.

23 POR\_T010\_Q010\_A032

Agents de police (de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> classe)

## Employés permanents (en équivalents temps plein) (ETP)

La prochaine série de questions porte sur la déclaration du nombre d'**employés permanents** (en équivalents temps plein) (**ETP**) qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2023**, selon les types d'emplois suivants :

- agents de police, **c.-à-d.** les officiers de direction, les sous-officiers et les policiers assermentés
- employés civils
- agents spéciaux

**Recrues, c.-à-d.** les policiers en formation, sont incluses dans cette section, mais on ne vous demande pas de déclarer le nombre de recrues par équivalent temps plein (**ETP**).

Convertissez tous les **employés permanents à temps partiel** (**inclure** les employés ayant une entente de partage d'emploi) payés à partir du budget de votre service de police en **ETP**.

**Équivalent temps plein (ETP)** : Le nombre d'heures utilisé pour calculer un **ETP** varie en fonction du service de police.

Veuillez convertir les employés à **temps partiel** (**inclure** les employés ayant une entente de partage d'emploi) en **ETP** selon le nombre d'heures utilisé par votre service de police pour définir un employé à temps plein.

**Exemples** de conversion d'un employé à temps partiel vers un **ETP** :

- 1) Si votre service de police définit un emploi à temps plein par une semaine de travail de 40 h
  - **Deux employés à temps partiel** qui travaillent **chacun** 25 heures par semaine seraient calculés ainsi :  $2 \times (25/40) = 1,25$  **ETP**.
- 2) Si votre service de police définit un emploi à temps plein par une semaine de travail de 37,5 h
  - **Deux employés à temps plein** et trois employés à temps partiel qui travaillent **chacun** 15 heures par semaine seraient calculés ainsi :  $2 + 3 \times (15/37,5) = 3,2$  **ETP**.

## Effectif policier permanent

2. **Déclarez** le nombre de **policiers permanents** (en équivalents temps plein) (**ETP**) qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2023**.

Convertissez tous les employés permanents à temps partiel (y compris les employés ayant une entente de partage d'emploi) payés à partir du budget de votre service de police en **ETP**.

**Inclure** les employés permanents qui :

- sont rémunérés à partir du budget de votre service de police
- en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel
- remplacent temporairement une personne en congé, s'ils sont payés à même le budget de votre service de police.

**Exclure** les personnes qui :

- ne sont pas des employés permanents, **p. ex.** des employés contractuels, occasionnels ou temporaires
- ne sont pas rémunérées à partir du budget de votre service de police, **p. ex.** les membres du personnel non rémunérés, les employés rémunérés par la municipalité ou par un autre organisme ou un autre service de police
- sont des employés civils, des agents spéciaux et des recrues — les renseignements sur ces employés sont recueillis à partir d'autres questions.

	Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
<b>Officiers de direction des services de police</b>				
<b>c.-à-d. les officiers supérieurs</b>				
	PPP_Q02_AA	PPP_Q02_AB	PPP_Q02_AD	PPP_Q02_AC
a. Commissaire, Directeur général .....				
	PPP_Q02_BA	PPP_Q02_BB	PPP_Q02_BD	PPP_Q02_BC
b. Directeur .....				
	PPP_Q02_CA	PPP_Q02_CB	PPP_Q02_CD	PPP_Q02_CC
c. Commissaire adjoint .....				
	PPP_Q02_DA	PPP_Q02_DB	PPP_Q02_DD	PPP_Q02_DC
d. Sous-commissaires .....				
	PPP_Q02_EA	PPP_Q02_EB	PPP_Q02_ED	PPP_Q02_EC
e. Chefs adjoints .....				
	PPP_Q02_FA	PPP_Q02_FB	PPP_Q02_FD	PPP_Q02_FC
f. Capitaines .....				
	PPP_Q02_GA	PPP_Q02_GB	PPP_Q02_GD	PPP_Q02_GC
g. Surintendants d'état-major ...				
	PPP_Q02_HA	PPP_Q02_HB	PPP_Q02_HD	PPP_Q02_HC
h. Surintendants principal .....				

...suite à la page suivante

## Effectif policier permanent (suite)

...suite de la page précédente

	Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
	PPP_002_IA	PPP_002_IB	PPP_002_ID	PPP_002_IC
i. Surintendants . . . . .	PPP_002_JA	PPP_002_JB	PPP_002_JD	PPP_002_JC
j. Inspecteurs d'état-major . . . . .	PPP_002_KA	PPP_002_KB	PPP_002_KD	PPP_002_KC
k. Inspecteurs . . . . .	PPP_002_LA	PPP_002_LB	PPP_002_LD	PPP_002_LC
l. Gendarmes supérieur / officiers supérieurs . . . . .	PPP_002_MA	PPP_002_MB	PPP_002_MD	PPP_002_MC
m. Lieutenant des officiers supérieurs . . . . .	PPP_002_NA	PPP_002_NB	PPP_002_ND	PPP_002_NC
n. Autres grades d'officiers de direction des services de police . . . . .	PPP_002_OA	PPP_002_OB	PPP_002_OD	PPP_002_OC
<b>Nombre total d'officiers de direction des services de police</b>				

### Sous-officiers

Exclure les agents de police.

	PPP_002_PA	PPP_002_PB	PPP_002_PD	PPP_002_PC
a. Lieutenant des sous-officiers . . . . .	PPP_002_QA	PPP_002_QB	PPP_002_QD	PPP_002_QC
b. Caporals sergent-major . . . . .	PPP_002_RA	PPP_002_RB	PPP_002_RD	PPP_002_RC
c. Sergent-majors . . . . .	PPP_002_SA	PPP_002_SB	PPP_002_SD	PPP_002_SC
d. Sergent-majors d'état-major . . . . .	PPP_002_TA	PPP_002_TB	PPP_002_TD	PPP_002_TC
e. Sergents d'état-major . . . . .	PPP_002_UA	PPP_002_UB	PPP_002_UD	PPP_002_UC
f. Sergents, détectives . . . . .	PPP_002_VA	PPP_002_VB	PPP_002_VD	PPP_002_VC
g. Caporals . . . . .	PPP_002_WA	PPP_002_WB	PPP_002_WD	PPP_002_WC
h. Autres grades de sous-officiers . . . . .	PPP_002_XA	PPP_002_XB	PPP_002_XD	PPP_002_XC
<b>Total des sous-officiers</b>				

### Agents de police

Exclure les recrues et les agents spéciaux.

	PPP_002_YA	PPP_002_YB	PPP_002_YD	PPP_002_YC
a. Agents de police . . . . .	PPP_002_ZA	PPP_002_ZB	PPP_002_ZD	PPP_002_ZC
<b>Total des policiers en équivalents temps plein (ETP)</b>				



## Effectif civil permanent

### 3. Déclarez le nombre d'employés civils permanents (en équivalents temps plein) (ETP) qui travaillent à votre service de police en date du 15 mai 2023.

Convertissez tous les employés permanents à temps partiel (**y compris** les employés ayant une entente de partage d'emploi) payés à partir du budget de votre service de police en **ETP**.

Veuillez compter les employés civils dans une seule des catégories suivantes. Dans les cas où les employés civils exercent de multiples tâches, utilisez leurs tâches et fonctions principales.

**Inclure** les employés permanents qui :

- sont rémunérés à partir du budget de votre service de police
- en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel
- remplacent temporairement une personne en congé, s'ils sont payés à même le budget de votre service de police.

**Exclure** les personnes qui :

- ne sont pas des employés permanents, **p. ex.** des employés contractuels, occasionnels ou temporaires
- ne sont pas rémunérés à partir du budget de votre service de police, **p. ex.** les membres du personnel non rémunérés, les employés rémunérés par la municipalité ou par un autre organisme ou un autre service de police
- sont des policiers, des agents spéciaux et des recrues — les renseignements sur ces employés sont recueillis à partir d'autres questions.

	Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
<b>Tâches et fonctions principales des employés civils</b>				
<b>Exclure</b> les agents spéciaux.				
	PCP_Q03_AA	PCP_Q03_AB	PCP_Q03_AD	PCP_Q03_AC
a. Services d'accueil				
	PCP_Q03_BA	PCP_Q03_BB	PCP_Q03_BD	PCP_Q03_BC
b. Services financiers				
	PCP_Q03_CA	PCP_Q03_CB	PCP_Q03_CD	PCP_Q03_CC
c. Ressources humaines et formation				
	PCP_Q03_DA	PCP_Q03_DB	PCP_Q03_DD	PCP_Q03_DC
d. Relations avec le public et les médias				
	PCP_Q03_EA	PCP_Q03_EB	PCP_Q03_ED	PCP_Q03_EC
e. Services judiciaires				
	PCP_Q03_FA	PCP_Q03_FB	PCP_Q03_FD	PCP_Q03_FC
f. Services juridiques				
	PCP_Q03_GA	PCP_Q03_GB	PCP_Q03_GD	PCP_Q03_GC
g. Services de détention				
	PCP_Q03_HA	PCP_Q03_HB	PCP_Q03_HD	PCP_Q03_HC
h. Services des technologies de l'information				
	PCP_Q03_IA	PCP_Q03_IB	PCP_Q03_ID	PCP_Q03_IC
i. Services des véhicules et des installations				
	PCP_Q03_JA	PCP_Q03_JB	PCP_Q03_JD	PCP_Q03_JC
j. Recherche et analyse				
	PCP_Q03_KA	PCP_Q03_KB	PCP_Q03_KD	PCP_Q03_KC
k. Personnel médico-légal et d'identification				
	PCP_Q03_LA	PCP_Q03_LB	PCP_Q03_LD	PCP_Q03_LC
l. Soutien administratif				
	PCP_Q03_MA	PCP_Q03_MB	PCP_Q03_MD	PCP_Q03_MC
m. Communications opérationnelles p. ex. répartiteurs, téléphonistes				
	PCP_Q03_NA	PCP_Q03_NB	PCP_Q03_ND	PCP_Q03_NC
n. Autres employés civils				
	PCP_Q03_OA	PCP_Q03_OB	PCP_Q03_OD	PCP_Q03_OC
<b>Total des employés civils</b>				

## Agents spéciaux permanents

4. **Déclarez** le nombre d'**agents spéciaux permanents** (en équivalents temps plein) (**ETP**) qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2023**.

Convertissez tous les employés permanents à temps partiel (**y compris** les employés ayant une entente de partage d'emploi) payés à partir du budget de votre service de police en **ETP**.

Veillez compter les agents spéciaux dans une seule des catégories suivantes. Dans les cas où les agents spéciaux exercent de multiples tâches, utilisez leurs tâches et fonctions principales.

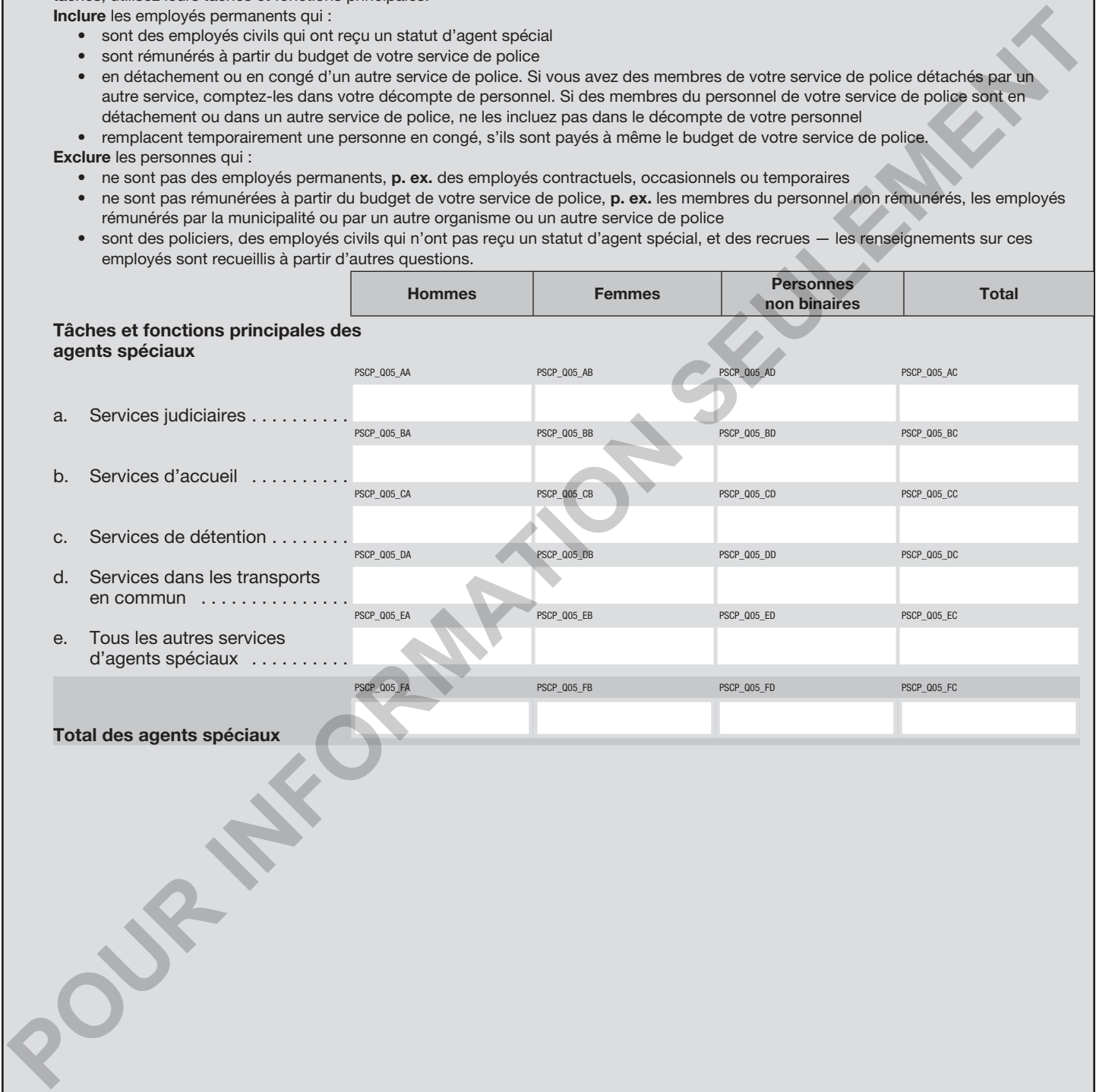
**Inclure** les employés permanents qui :

- sont des employés civils qui ont reçu un statut d'agent spécial
- sont rémunérés à partir du budget de votre service de police
- en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel
- remplacent temporairement une personne en congé, s'ils sont payés à même le budget de votre service de police.

**Exclure** les personnes qui :

- ne sont pas des employés permanents, **p. ex.** des employés contractuels, occasionnels ou temporaires
- ne sont pas rémunérées à partir du budget de votre service de police, **p. ex.** les membres du personnel non rémunérés, les employés rémunérés par la municipalité ou par un autre organisme ou un autre service de police
- sont des policiers, des employés civils qui n'ont pas reçu un statut d'agent spécial, et des recrues — les renseignements sur ces employés sont recueillis à partir d'autres questions.

	Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
<b>Tâches et fonctions principales des agents spéciaux</b>				
	PSCP_005_AA	PSCP_005_AB	PSCP_005_AD	PSCP_005_AC
a. Services judiciaires . . . . .				
	PSCP_005_BA	PSCP_005_BB	PSCP_005_BD	PSCP_005_BC
b. Services d'accueil . . . . .				
	PSCP_005_CA	PSCP_005_CB	PSCP_005_CD	PSCP_005_CC
c. Services de détention . . . . .				
	PSCP_005_DA	PSCP_005_DB	PSCP_005_DD	PSCP_005_DC
d. Services dans les transports en commun . . . . .				
	PSCP_005_EA	PSCP_005_EB	PSCP_005_ED	PSCP_005_EC
e. Tous les autres services d'agents spéciaux . . . . .				
	PSCP_005_FA	PSCP_005_FB	PSCP_005_FD	PSCP_005_FC
<b>Total des agents spéciaux</b>				



## Recrues

5. **Déclarez** le nombre de **recrues** qui participent à un programme de formation pour devenir policiers assermentés à votre service de police en date du **15 mai 2023**.

**Recrues, c.-à-d. les policiers en formation** : Aux fins de la présente enquête, le terme « recrues » désigne les employés qui participent à des programmes de formation de policiers en vue d'obtenir le statut de policier assermenté.

Les recrues **ne doivent pas** être calculées dans votre **effectif autorisé** ou incluses dans le **taux de policiers** dans la population.

**Inclure** les employés qui :

- participent à des programmes de formation de policiers qu'ils soient rémunérés ou non
- participent à des programmes de formation de policiers qu'ils soient assermentés au début ou à la fin de la formation.

**Exclure** les employés qui ont terminé avec succès les programmes de formation de policiers et qui ont toutes les responsabilités d'un agent de police.

**Note** : Cette question n'accepte pas les décimales.

	Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
	REC_Q06_A	REC_Q06_B	REC_Q06_D	REC_Q06_C
a. Recrues				
<b>c.-à-d.</b> les policiers en formation . . .				

## Tableau sommaire

6. Voici un tableau sommaire du nombre d'employés **permanents** (en équivalents temps plein) **(ETP)**, et recrues, qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2023**.

Veillez examiner les valeurs et, si des modifications sont nécessaires, revenez à la question concernée.

**Note** : Vous ne pouvez pas faire de modifications sur cette page.

**Note** : Les recrues **ne sont pas** déclarées comme équivalents temps plein **(ETP)**.

	Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
a. Officiers de direction des services de police	__PPP_Q02_OA	__PPP_Q02_OB	__PPP_Q02_OD	__PPP_Q02_OC
<b>c.-à-d.</b> les officiers supérieurs . . . . .				
	__PPP_Q02_XA	__PPP_Q02_XB	__PPP_Q02_XD	__PPP_Q02_XC
b. Sous-officiers				
<b>Exclure</b> les agents de police.	__PPP_Q02_YA	__PPP_Q02_YB	__PPP_Q02_YD	__PPP_Q02_YC
c. Agents de police . . . . .				
	SUM_Q07_AA	SUM_Q07_AB	SUM_Q07_AD	SUM_Q07_AC
<b>Total des policiers</b>				
	__PCP_Q03_OA	__PCP_Q03_OB	__PCP_Q03_OD	__PCP_Q03_OC
d. Employés civils				
<b>Exclure</b> les agents spéciaux. . . . .	__PSCP_Q05_FA	__PSCP_Q05_FB	__PSCP_Q05_FD	__PSCP_Q05_FC
e. Agents spéciaux . . . . .				
	__REC_Q06_A	__REC_Q06_B	__REC_Q06_D	__REC_Q06_C
f. Recrues				
<b>c.-à-d.</b> les policiers en formation . . .				
	__SUM_Q07_A	__SUM_Q07_B	__SUM_Q07_D	__SUM_Q07_C
<b>Total des employés</b>				

## Nombre réel d'employés

La prochaine série de questions porte sur la déclaration du nombre **réel, c.-à-d.** la taille de l'effectif, d'employés qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2023**, selon les types d'emplois suivants :

- effectif permanent à temps plein
- effectif permanent à temps partiel, **y compris** les employés ayant une entente de partage d'emploi
- effectif non permanent rémunéré, **p. ex.** employés contractuels, occasionnels ou temporaires
- effectif non rémunéré.

## Effectif permanent à temps plein

7. **Déclarez** le nombre **réel, c.-à-d.** la taille de l'effectif, d'employés **permanents à temps plein** qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2023**.

**Inclure** les employés permanents qui :

- sont des employés à temps plein rémunérés à partir du budget de votre service de police
- en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel
- remplacent temporairement une personne en congé, s'ils sont payés à même le budget de votre service de police.

**Exclure** les personnes qui :

- ne sont pas des employés permanents, **p. ex.** des employés contractuels, occasionnels ou temporaires
- ne sont pas rémunérés à partir du budget de votre service de police, **p. ex.** les membres du personnel non rémunérés, les employés rémunérés par la municipalité ou par un autre organisme ou un autre service de police
- sont des recrues, **c.-à-d.** des policiers en formation.

**Note :** Cette question n'accepte pas les décimales.

	Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
a. Policiers (officiers de direction, sous-officiers et agents de police) <b>Exclure</b> les recrues. . . . .	PFTP_Q08_AA	PFTP_Q08_AB	PFTP_Q08_AD	PFTP_Q08_AC
b. Employés civils <b>Exclure</b> les agents spéciaux. . . . .	PFTP_Q08_BA	PFTP_Q08_BB	PFTP_Q08_BD	PFTP_Q08_BC
c. Agents spéciaux . . . . .	PFTP_Q08_CA	PFTP_Q08_CB	PFTP_Q08_CD	PFTP_Q08_CC
<b>Total de l'effectif permanent à temps plein</b>	PFTP_Q08_DA	PFTP_Q08_DB	PFTP_Q08_DD	PFTP_Q08_DC

## Effectif permanent à temps partiel

8. **Déclarez** le nombre **réel, c.-à-d.** la taille de l'effectif, d'employés **permanents à temps partiel** qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2023**.

**Inclure** les employés permanents qui :

- sont des employés à temps partiel rémunérés à partir du budget de votre service de police
- en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel
- remplacent temporairement une personne en congé, s'ils sont payés à même le budget de votre service de police.

**Exclure** les personnes qui :

- ne sont pas des employés permanents, **p. ex.** des employés contractuels, occasionnels ou temporaires
- ne sont pas rémunérés à partir du budget de votre service de police, **p. ex.** les membres du personnel non rémunérés, les employés rémunérés par la municipalité ou par un autre organisme ou un autre service de police
- sont des recrues, **c.-à-d.** des policiers en formation.

**Note :** Cette question n'accepte pas les décimales.

	Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
a. Policiers <b>Exclure</b> les recrues. . . . .	PPTP_Q09_AA	PPTP_Q09_AB	PPTP_Q09_AD	PPTP_Q09_AC
b. Employés civils <b>Exclure</b> les agents spéciaux. . . . .	PPTP_Q09_BA	PPTP_Q09_BB	PPTP_Q09_BD	PPTP_Q09_BC
c. Agents spéciaux . . . . .	PPTP_Q09_CA	PPTP_Q09_CB	PPTP_Q09_CD	PPTP_Q09_CC
<b>Total de l'effectif permanent à temps partiel</b>	PPTP_Q09_DA	PPTP_Q09_DB	PPTP_Q09_DD	PPTP_Q09_DC

## Effectif non permanent rémunéré

9. **Déclarez le nombre réel, c.-à-d.** la taille de l'effectif, d'employés **non permanents** rémunérés (contractuels, occasionnels ou temporaires) qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2023**.

**Inclure** les employés qui :

- sont des employés contractuels, occasionnels ou temporaires ou tout autre employé non permanent **rémunéré** à partir du budget de votre service de police
- travaillent à temps plein ou à temps partiel
- en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel
- remplacent temporairement une personne en congé, s'ils sont payés à même le budget de votre service de police.

**Exclure** les personnes qui :

- sont des employés permanents
- ne sont pas rémunérées à partir du budget de votre service de police, **p. ex.** les membres du personnel non rémunérés, les employés rémunérés par la municipalité ou par un autre organisme ou un autre service de police
- sont des recrues, **c.-à-d.** des policiers en formation.

**Note :** Cette question n'accepte pas les décimales.

	Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
a. Policiers	NPPP_010_AA	NPPP_010_AB	NPPP_010_AD	NPPP_010_AC
<b>Exclure</b> les recrues. . . . .				
b. Employés civils	NPPP_010_BA	NPPP_010_BB	NPPP_010_BD	NPPP_010_BC
<b>Exclure</b> les agents spéciaux. . . . .				
c. Agents spéciaux . . . . .	NPPP_010_CA	NPPP_010_CB	NPPP_010_CD	NPPP_010_CC
d. Agents auxiliaires ou agents de réserve	NPPP_010_DA	NPPP_010_DB	NPPP_010_DD	NPPP_010_DC
<b>Inclure</b> les employés rémunérés seulement. . . . .				
e. Étudiants	NPPP_010_EA	NPPP_010_EB	NPPP_010_ED	NPPP_010_EC
<b>Inclure</b> les employés rémunérés seulement. . . . .				
f. Autres employés non permanents rémunérés . . . . .	NPPP_010_FA	NPPP_010_FB	NPPP_010_FD	NPPP_010_FC
<b>Total de l'effectif non permanent rémunéré</b>	NPPP_010_GA	NPPP_010_GB	NPPP_010_GD	NPPP_010_GC

## Tableau sommaire

10. Voici un tableau sommaire du nombre de la taille **réelle** de l'effectif, **c.-à-d.** l'effectif qui travaille à votre service de police en date du **15 mai 2023**.

Veuillez examiner les valeurs et, si des modifications sont nécessaires, revenez à la question concernée.

**Note :** Vous ne pouvez pas apporter de changements à cette page.

**Note :** Les valeurs déclarées ici seront utilisées dans notre système pour comparer la taille de l'effectif dans nos questions portant sur l'âge, l'identité autochtone et les minorités visibles. Veuillez vous référer à ce tableau sommaire en répondant à ces questions.

	Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
<b>Policiers</b>				
	__PFTP_Q08_AA	__PFTP_Q08_AB	__PFTP_Q08_AD	__PFTP_Q08_AC
a. Permanents à temps plein rémunérés .....				
	__PPTP_Q09_AA	__PPTP_Q09_AB	__PPTP_Q09_AD	__PPTP_Q09_AC
b. Permanents à temps partiel rémunérés .....				
	__NPPP_Q10_AA	__NPPP_Q10_AB	__NPPP_Q10_AD	__NPPP_Q10_AC
c. Non permanents rémunérés ...				
	__SUM_POL_AA	__SUM_POL_AB	__SUM_POL_AD	__SUM_POL_AC
<b>Nombre total réel de policiers</b>				
<b>Employés civils</b>				
	__PFTP_Q08_BA	__PFTP_Q08_BB	__PFTP_Q08_BD	__PFTP_Q08_BC
a. Permanents à temps plein rémunérés .....				
	__PPTP_Q09_BA	__PPTP_Q09_BB	__PPTP_Q09_BD	__PPTP_Q09_BC
b. Permanents à temps partiel rémunérés .....				
	__NPPP_Q10_BA	__NPPP_Q10_BB	__NPPP_Q10_BD	__NPPP_Q10_BC
c. Non permanents rémunérés ...				
	__SUM_CIV_BA	__SUM_CIV_BB	__SUM_CIV_BD	__SUM_CIV_BC
<b>Nombre total réel d'employés civils</b>				
<b>Agents spéciaux</b>				
	__PFTP_Q08_CA	__PFTP_Q08_CB	__PFTP_Q08_CD	__PFTP_Q08_CC
a. Permanents à temps plein rémunérés .....				
	__PPTP_Q09_CA	__PPTP_Q09_CB	__PPTP_Q09_CD	__PPTP_Q09_CC
b. Permanents à temps partiel rémunérés .....				
	__NPPP_Q10_CA	__NPPP_Q10_CB	__NPPP_Q10_CD	__NPPP_Q10_CC
c. Non permanents rémunérés ...				
	__SUM_SP_CA	__SUM_SP_CB	__SUM_SP_CD	__SUM_SP_CC
<b>Nombre total réel d'agents spéciaux</b>				

## Effectif non rémunéré

11. **Déclarez** le nombre **réel**, c.-à-d. la taille de l'effectif, d'employés **non rémunérés** sous la responsabilité de votre service de police en date du **15 mai 2023**.

**Inclure** les employés qui :

- ne sont pas rémunérés à partir du budget de votre service de police qui s'ajoutent au personnel exécutant les fonctions de base du service de police
- sont des employés non permanents et non rémunérés à partir du budget de votre service de police
- travaillent à temps plein ou à temps partiel.

**Exclure** les personnes qui :

- ne sont pas sous la responsabilité du service de police, c.-à-d. les travailleurs dans le cadre d'un contrat de service
- ne sont pas rémunérées à partir du budget de votre service de police, car elles sont en congé non rémunéré.

**Note** : Cette question n'accepte pas les décimales.

	Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
UPP_Q11_AA	UPP_Q11_AB	UPP_Q11_AD	UPP_Q11_AC	
a. Bénévoles .....				
b. Agents auxiliaires ou agents de réserve	UPP_Q11_BA	UPP_Q11_BB	UPP_Q11_BD	UPP_Q11_BC
<b>Inclure</b> les employés non rémunérés seulement. ....				
c. Étudiants	UPP_Q11_CA	UPP_Q11_CB	UPP_Q11_CD	UPP_Q11_CC
<b>Inclure</b> les employés non rémunérés seulement. ....				
d. Autres membres du personnel non rémunérés .....	UPP_Q11_DA	UPP_Q11_DB	UPP_Q11_DD	UPP_Q11_DC
	UPP_Q11_EA	UPP_Q11_EB	UPP_Q11_ED	UPP_Q11_EC
<b>Total de l'effectif non rémunéré</b>				

## Effectif policier autorisé

12. **Déclarez** le nombre de policiers assermentés que votre service de police est **autorisé à embaucher** en date du **15 mai 2023**.

Les policiers assermentés **comprennent** :

- les officiers de direction des services de police
- les sous-officiers
- les agents de police.

**Exclure:** recrues

**Note** : Cette question n'accepte pas les décimales. Arrondissez au nombre entier le plus près.

Nombre de policiers assermentés

APOS\_Q12

## Groupes d'âge — policiers

13. **Déclarez** le nombre de **réel, c.-à-d.** la taille de l'effectif, de **policiers**, selon le groupe d'âge et le genre, qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2023**.

**Inclure** les employés qui :

- sont des policiers assermentés permanents et non permanents rémunérés à partir du budget de votre service de police
- travaillent à temps plein ou à temps partiel
- en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel
- remplacent temporairement une personne en congé, s'ils sont payés à même le budget de votre service de police.

**Exclure** les employés qui :

- ne sont pas rémunérés, **c.-à-d.** les bénévoles, les agents auxiliaires ou les agents de réserve
- sont rémunérés par la municipalité ou par un autre organisme ou un autre service de police
- sont des recrues, **c.-à-d.** des policiers en formation.

**Note :** Le nombre total de policiers dans cette question devrait correspondre exactement à la somme des officiers permanents à temps plein (question 7), des officiers permanents à temps partiel (question 8) et des agents non permanents rémunéré (question 9).

**Note :** Cette question n'accepte pas les décimales.

	Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
	AGPO_013_AA	AGPO_013_AB	AGPO_013_AD	AGPO_013_AC
a. Moins de 20 ans . . . . .				
	AGPO_013_BA	AGPO_013_BB	AGPO_013_BD	AGPO_013_BC
b. 20 ans à moins de 25 ans . . . . .				
	AGPO_013_CA	AGPO_013_CB	AGPO_013_CD	AGPO_013_CC
c. 25 ans à moins de 30 ans . . . . .				
	AGPO_013_DA	AGPO_013_DB	AGPO_013_DD	AGPO_013_DC
d. 30 ans à moins de 35 ans . . . . .				
	AGPO_013_EA	AGPO_013_EB	AGPO_013_ED	AGPO_013_EC
e. 35 ans à moins de 40 ans . . . . .				
	AGPO_013_FA	AGPO_013_FB	AGPO_013_FD	AGPO_013_FC
f. 40 ans à moins de 45 ans . . . . .				
	AGPO_013_GA	AGPO_013_GB	AGPO_013_GD	AGPO_013_GC
g. 45 ans à moins de 50 ans . . . . .				
	AGPO_013_HA	AGPO_013_HB	AGPO_013_HD	AGPO_013_HC
h. 50 ans à moins de 55 ans . . . . .				
	AGPO_013_IA	AGPO_013_IB	AGPO_013_ID	AGPO_013_IC
i. 55 ans à moins de 60 ans . . . . .				
	AGPO_013_JA	AGPO_013_JB	AGPO_013_JD	AGPO_013_JC
j. 60 ans et plus . . . . .				
	AGPO_013_KA	AGPO_013_KB	AGPO_013_KD	AGPO_013_KC
<b>Total des policiers</b>				



## Groupes d'âge — employés civils

14. **Déclarez** le nombre de **réel, c.-à-d.** la taille de l'effectif, d'**employés civils**, selon le groupe d'âge et le genre, qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2023**.

**Inclure** les employés qui :

- sont des employés civils permanents et non permanents payés à partir du budget de votre service de police
- travaillent à temps plein ou à temps partiel
- en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel
- remplacent temporairement une personne en congé, s'ils sont payés à même le budget de votre service de police.

**Exclure** les employés qui :

- ne sont pas rémunérés, **c.-à-d.** les bénévoles, les agents auxiliaires ou les agents de réserve
- sont rémunérés par la municipalité ou par un autre organisme ou un autre service de police
- sont des agents spéciaux
- sont des recrues, **c.-à-d.** des policiers en formation.

**Note :** Le nombre total d'employés civils dans cette question devrait correspondre exactement à la somme des employés civils permanents à temps plein (question 7), des employés civils permanents à temps partiel (question 8) et des employés civils non permanents rémunéré (question 9).

**Note :** Cette question n'accepte pas les décimales.

	Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
	AGCP_Q14_AA	AGCP_Q14_AB	AGCP_Q14_AD	AGCP_Q14_AC
a. Moins de 20 ans . . . . .				
	AGCP_Q14_BA	AGCP_Q14_BB	AGCP_Q14_BD	AGCP_Q14_BC
b. 20 ans à moins de 25 ans . . . . .				
	AGCP_Q14_CA	AGCP_Q14_CB	AGCP_Q14_CD	AGCP_Q14_CC
c. 25 ans à moins de 30 ans . . . . .				
	AGCP_Q14_DA	AGCP_Q14_DB	AGCP_Q14_DD	AGCP_Q14_DC
d. 30 ans à moins de 35 ans . . . . .				
	AGCP_Q14_EA	AGCP_Q14_EB	AGCP_Q14_ED	AGCP_Q14_EC
e. 35 ans à moins de 40 ans . . . . .				
	AGCP_Q14_FA	AGCP_Q14_FB	AGCP_Q14_FD	AGCP_Q14_FC
f. 40 ans à moins de 45 ans . . . . .				
	AGCP_Q14_GA	AGCP_Q14_GB	AGCP_Q14_GD	AGCP_Q14_GC
g. 45 ans à moins de 50 ans . . . . .				
	AGCP_Q14_HA	AGCP_Q14_HB	AGCP_Q14_HD	AGCP_Q14_HC
h. 50 ans à moins de 55 ans . . . . .				
	AGCP_Q14_IA	AGCP_Q14_IB	AGCP_Q14_ID	AGCP_Q14_IC
i. 55 ans à moins de 60 ans . . . . .				
	AGCP_Q14_JA	AGCP_Q14_JB	AGCP_Q14_JD	AGCP_Q14_JC
j. 60 ans et plus . . . . .				
	AGCP_Q14_KA	AGCP_Q14_KB	AGCP_Q14_KD	AGCP_Q14_KC
<b>Total des employés civils</b>				

## Groupes d'âge — agents spéciaux

15. **Déclarez** le nombre de **réel, c.-à-d.** la taille de l'effectif, d'**agents spéciaux**, selon le groupe d'âge et le genre, qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2023**.

**Inclure** les employés qui :

- sont des agents spéciaux permanents et non permanents payés à partir du budget de votre service de police
- travaillent à temps plein ou à temps partiel
- en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personne
- remplacent temporairement une personne en congé, s'ils sont payés à même le budget de votre service de police.

**Exclure** les employés qui :

- ne sont pas rémunérés, **c.-à-d.** les bénévoles, les agents auxiliaires ou les agents de réserve
- sont rémunérés par la municipalité ou par un autre organisme ou un autre service de police.

**Note :** Le nombre total d'agents spéciaux dans cette question devrait correspondre exactement à la somme des agents spéciaux permanents à temps plein (question 7), des agents spéciaux permanents à temps partiel (question 8) et des agents spéciaux non permanents rémunéré (question 9).

**Note :** Cette question n'accepte pas les décimales.

	Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
	AGSC_015_AA	AGSC_015_AB	AGSC_015_AD	AGSC_015_AC
a. Moins de 20 ans . . . . .				
	AGSC_015_BA	AGSC_015_BB	AGSC_015_BD	AGSC_015_BC
b. 20 ans à moins de 25 ans . . . .				
	AGSC_015_CA	AGSC_015_CB	AGSC_015_CD	AGSC_015_CC
c. 25 ans à moins de 30 ans . . . .				
	AGSC_015_DA	AGSC_015_DB	AGSC_015_DD	AGSC_015_DC
d. 30 ans à moins de 35 ans . . . .				
	AGSC_015_EA	AGSC_015_EB	AGSC_015_ED	AGSC_015_EC
e. 35 ans à moins de 40 ans . . . .				
	AGSC_015_FA	AGSC_015_FB	AGSC_015_FD	AGSC_015_FC
f. 40 ans à moins de 45 ans . . . .				
	AGSC_015_GA	AGSC_015_GB	AGSC_015_GD	AGSC_015_GC
g. 45 ans à moins de 50 ans . . . .				
	AGSC_015_HA	AGSC_015_HB	AGSC_015_HD	AGSC_015_HC
h. 50 ans à moins de 55 ans . . . .				
	AGSC_015_IA	AGSC_015_IB	AGSC_015_ID	AGSC_015_IC
i. 55 ans à moins de 60 ans . . . .				
	AGSC_015_JA	AGSC_015_JB	AGSC_015_JD	AGSC_015_JC
j. 60 ans et plus . . . . .				
	AGSC_015_KA	AGSC_015_KB	AGSC_015_KD	AGSC_015_KC
<b>Total des agents spéciaux</b>				

## Groupes d'âge — recrues

16. **Déclarez** le nombre de **réel, c.-à-d.** la taille de l'effectif, de **recrues**, selon le groupe d'âge et le genre, qui participent à un programme de formation pour devenir policiers assermentés à votre service de police en date du **15 mai 2023**.

**Recrues, c.-à-d. les policiers en formation :** Aux fins de la présente enquête, le terme « recrues » désigne les employés qui participent à des programmes de formation de policiers en vue d'obtenir le statut de policier assermenté.

**Inclure** les employés qui :

- participent à des programmes de formation de policiers qu'ils soient rémunérés ou non
- participent à des programmes de formation de policiers qu'ils soient assermentés au début ou à la fin de la formation.

**Exclure** les employés qui ont terminé avec succès les programmes de formation de policiers et qui ont toutes les responsabilités d'un agent de police.

**Note :** Le nombre total des recrues dans cette question devrait correspondre exactement à la somme des recrues permanents (question 5).

**Note :** Cette question n'accepte pas les décimales.

	Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
	AGR_Q16_AA	AGR_Q16_AB	AGR_Q16_AD	AGR_Q16_AC
a. Moins de 20 ans . . . . .				
	AGR_Q16_BA	AGR_Q16_BB	AGR_Q16_BD	AGR_Q16_BC
b. 20 ans à moins de 25 ans . . . . .				
	AGR_Q16_CA	AGR_Q16_CB	AGR_Q16_CD	AGR_Q16_CC
c. 25 ans à moins de 30 ans . . . . .				
	AGR_Q16_DA	AGR_Q16_DB	AGR_Q16_DD	AGR_Q16_DC
d. 30 ans à moins de 35 ans . . . . .				
	AGR_Q16_EA	AGR_Q16_EB	AGR_Q16_ED	AGR_Q16_EC
e. 35 ans à moins de 40 ans . . . . .				
	AGR_Q16_FA	AGR_Q16_FB	AGR_Q16_FD	AGR_Q16_FC
f. 40 ans à moins de 45 ans . . . . .				
	AGR_Q16_GA	AGR_Q16_GB	AGR_Q16_GD	AGR_Q16_GC
g. 45 ans à moins de 50 ans . . . . .				
	AGR_Q16_HA	AGR_Q16_HB	AGR_Q16_HD	AGR_Q16_HC
h. 50 ans à moins de 55 ans . . . . .				
	AGR_Q16_IA	AGR_Q16_IB	AGR_Q16_ID	AGR_Q16_IC
i. 55 ans à moins de 60 ans . . . . .				
	AGR_Q16_JA	AGR_Q16_JB	AGR_Q16_JD	AGR_Q16_JC
j. 60 ans et plus . . . . .				
	AGR_Q16_KA	AGR_Q16_KB	AGR_Q16_KD	AGR_Q16_KC
<b>Total des recrues</b>				

## Congé de 12 semaines ou plus

17. **Déclarez** le nombre **réel, c.-à-d.** la taille de l'effectif, d'employés **permanents** en congé de 12 semaines ou plus en date du **15 mai 2023**.

**Congé de 12 semaines ou plus :** Congé autorisé de nature continue et d'une durée prévue de 12 semaines ou plus. Le congé peut être payé ou non payé, selon l'entente entre l'employé et l'employeur.

**Inclure** les employés permanents qui :

- travaillent à temps plein ou à temps partiel
- sont rémunérés à partir du budget de votre service de police
- en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel.

**Exclure** les personnes qui :

- ne sont pas des employés permanents, **p. ex.** des employés contractuels, occasionnels ou temporaires
- sont des recrues, **c.-à-d.** des policiers en formation.

**Note :** Cette question n'accepte pas les décimales.

	Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
--	--------	--------	------------------------	-------

### Policiers

**Exclure** les recrues.

a. Congé médical

**Exclure** les accidents de travail.  
**p. ex.** invalidité de longue durée,  
congé pour troubles mentaux . . . .

POL_Q17_AA	POL_Q17_AB	POL_Q17_AD	POL_Q17_AC
POL_Q17_BA	POL_Q17_BB	POL_Q17_BD	POL_Q17_BC

b. Accident de travail . . . . .

c. Congé parental

**p. ex.** maternité, paternité ou  
adoption . . . . .

POL_Q17_CA	POL_Q17_CB	POL_Q17_CD	POL_Q17_CC

d. Autres types de congé

**p. ex.** éducation, service  
militaire, vacances,  
suspension . . . . .

POL_Q17_DA	POL_Q17_DB	POL_Q17_DD	POL_Q17_DC
POL_Q17_EA	POL_Q17_EB	POL_Q17_ED	POL_Q17_EC

**Total pour les policiers**

### Employés civils

**Exclure** les agents spéciaux.

a. Congé médical

**Exclure** les accidents de travail.  
**p. ex.** invalidité de longue durée,  
congé pour troubles mentaux . . . .

POL_Q17_FA	POL_Q17_FB	POL_Q17_FD	POL_Q17_FC
POL_Q17_GA	POL_Q17_GB	POL_Q17_GD	POL_Q17_GC

b. Accident de travail . . . . .

c. Congé parental

**p. ex.** maternité, paternité ou  
adoption . . . . .

POL_Q17_HA	POL_Q17_HB	POL_Q17_HD	POL_Q17_HC

d. Autres types de congé

**p. ex.** éducation, service  
militaire, vacances,  
suspension . . . . .

POL_Q17_IA	POL_Q17_IB	POL_Q17_ID	POL_Q17_IC
POL_Q17_JA	POL_Q17_JB	POL_Q17_JD	POL_Q17_JC

**Total pour les employés civils**

...suite à la page suivante

## Congé de 12 semaines ou plus

...suite de la page précédente

	Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
<b>Agents spéciaux</b>				
a. Congé médical				
<b>Exclure</b> les accidents de travail.	POL_Q17_KA	POL_Q17_KB	POL_Q17_KD	POL_Q17_KC
<b>p. ex.</b> invalidité de longue durée, congé pour troubles mentaux . . . . .				
	POL_Q17_LA	POL_Q17_LB	POL_Q17_LD	POL_Q17_LC
b. Accident de travail . . . . .				
c. Congé parental	POL_Q17_MA	POL_Q17_MB	POL_Q17_MD	POL_Q17_MC
<b>p. ex.</b> maternité, paternité ou adoption . . . . .				
d. Autres types de congé				
<b>p. ex.</b> éducation, service militaire, vacances, suspension . . . . .	POL_Q17_NA	POL_Q17_NB	POL_Q17_ND	POL_Q17_NC
	POL_Q17_OA	POL_Q17_OB	POL_Q17_OD	POL_Q17_OC
<b>Total pour les agents spéciaux</b>				
<b>Total des employés permanents en congé de 12 semaines ou plus</b>	POL_Q17_PA	POL_Q17_PB	POL_Q17_PD	POL_Q17_PC

POUR INFORMATION SEULEMENT

## Employés qui s'identifient comme des Autochtones

18. **Déclarez** le nombre **réel**, **c.-à-d.** la taille de l'effectif, d'employés qui s'identifient comme **Autochtones** et qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2023**.

**Note:** Si un employé s'identifie **à la fois** comme Autochtone **et** comme membre de minorités visibles, **veuillez l'inclure** avec ceux qui s'identifient comme Autochtones, de même qu'avec ceux qui s'identifient comme membres de minorités visibles dans la question suivante. Si un employé s'identifie à la fois comme étant de race blanche **et** comme un Autochtone, **veuillez l'inclure** avec ceux qui s'identifient comme Autochtones.

**Note :** Si les renseignements sur l'identité autochtone pour votre service de police sont recueillis dans le cadre d'un processus de déclaration volontaire par les employés et que certains d'entre eux **ne se sont pas identifiés** comme Autochtones, **veuillez les inclure** dans la catégorie **Identité autochtone inconnue**.

**Autochtones :** Désigne les personnes des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), les Métis ou les Inuits; les personnes qui ont déclaré être des Indiens inscrits ou des Indiens des traités et qui sont inscrites en vertu de la Loi sur les Indiens du Canada; les personnes qui ont déclaré appartenir à une Première Nation ou à une bande indienne.

**Non-autochtones :** **Comprend** les personnes qui ne sont pas des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), des Métis ou des Inuits, les personnes qui ne sont pas inscrites ou visées par un traité et les personnes qui n'appartiennent pas à une Première Nation ou à une bande indienne, **p. ex.**, les personnes de race blanche ou ayant la peau blanche ou qui sont membres de minorités visibles, peu importe leur lieu de naissance.

**Note :** Le nombre total de policiers, d'employés civils, et d'agents spéciaux dans cette question devrait correspondre exactement à la somme de ces catégories pour permanents à temps plein (question 7), permanents à temps partiel (question 8) et non permanents rémunéré (question 9). Le nombre total des recrues dans cette question devrait correspondre exactement à la somme des recrues dans question 5.

**Note :** Cette question n'accepte pas les décimales.

**Total**

### Policiers

**Exclure** les recrues.

- a. Identité autochtone .....
- b. Identité non autochtone .....
- c. Identité autochtone inconnue .....
- d. Renseignement non recueilli par le service de police .....

AIP\_Q18\_A

AIP\_Q18\_B

AIP\_Q18\_C

AIP\_Q18\_D

AIP\_Q18\_E

### Total des policiers

### Employés civils

**Exclure** les agents spéciaux.

- a. Identité autochtone .....
- b. Identité non autochtone .....
- c. Identité autochtone inconnue .....
- d. Renseignement non recueilli par le service de police .....

AIP\_Q18\_F

AIP\_Q18\_G

AIP\_Q18\_H

AIP\_Q18\_I

AIP\_Q18\_J

### Total des employés civils

...suite à la page suivante

## Employés qui s'identifient comme des Autochtones (suite)

...suite de la page précédente

Total

### Agents spéciaux

a. Identité autochtone .....	AIP_Q18_K <input type="text"/>
b. Identité non autochtone .....	AIP_Q18_L <input type="text"/>
c. Identité autochtone inconnue .....	AIP_Q18_M <input type="text"/>
d. Renseignement non recueilli par le service de police .....	AIP_Q18_N <input type="text"/>
<b>Total des agents spéciaux</b>	AIP_Q18_O <input type="text"/>

### Recrues

c.-à-d. les policiers en formation

a. Identité autochtone .....	AIP_Q18_P <input type="text"/>
b. Identité non autochtone .....	AIP_Q18_Q <input type="text"/>
c. Identité autochtone inconnue .....	AIP_Q18_R <input type="text"/>
d. Renseignement non recueilli par le service de police .....	AIP_Q18_S <input type="text"/>
<b>Total des recrues</b>	AIP_Q18_T <input type="text"/>

POUR INFORMATION SEULEMENT

## Employés qui s'identifient comme membres de minorités visibles

19. **Déclarez** le nombre **réel, c.-à-d.** la taille de l'effectif, d'employés qui s'identifient comme **membres de minorités visibles** et qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2023**.

**Note :** Si un employé s'identifie **à la fois** comme Autochtone **et** comme membre de minorités visibles, **veuillez l'inclure** avec ceux qui s'identifient comme Autochtones dans la question précédente, de même qu'avec ceux qui s'identifient comme membres de minorités visibles. Si un employé s'identifie à la fois comme étant de race blanche et comme membre de minorités visibles, **veuillez l'inclure** avec ceux qui s'identifient comme membres de minorités visibles.

**Note :** Si les renseignements sur les minorités visibles pour votre service de police sont recueillis dans le cadre d'un processus de déclaration volontaire par les employés et que certains d'entre eux ne se sont pas auto-identifiés comme membres de minorités visibles, **veuillez les inclure** dans la catégorie **Ne sait pas s'ils sont d'une minorité visible**.

**Minorité visible : Comprend** les personnes qui ne sont pas de race blanche ou n'ont pas la peau blanche. La population des minorités visibles comprend de nombreux groupes, **notamment** les Chinois, les Sud-Asiatiques, les Noirs, les Arabes, les Asiatiques occidentaux, les Philippins, les Asiatiques du Sud-Est, les Latino-américains, les Japonais et les Coréens.

**Inclure** les personnes membres d'une seule ou de multiples minorités visibles.

**Exclure** les personnes qui s'identifient uniquement comme Autochtones.

**Personne de minorité non visible : Comprend** les Autochtones ainsi que les personnes qui ne sont pas considérées comme membres de minorités visibles, peu importe le lieu de naissance, **p. ex.**, les personnes de race blanche ou ayant la peau blanche.

**Note :** Le nombre total de policiers, d'employés civils, et d'agents spéciaux dans cette question devrait correspondre exactement à la somme de ces catégories pour permanents à temps plein (question 7), permanents à temps partiel (question 8) et non permanents rémunérés (question 9). Le nombre total des recrues dans cette question devrait correspondre exactement à la somme des recrues dans question 5.

**Note :** Cette question n'accepte pas les décimales.

**Total**

### Policiers

**Exclure** les recrues.

- a. Minorité visible .....
- b. Minorité non visible .....
- c. Ne sait pas s'ils sont d'une minorité visible .....
- d. Renseignement non recueilli par le service de police .....

VMP\_Q19\_A

VMP\_Q19\_B

VMP\_Q19\_C

VMP\_Q19\_D

VMP\_Q19\_E

### Total des policiers

### Employés civils

**Exclure** les agents spéciaux.

- a. Minorité visible .....
- b. Minorité non visible .....
- c. Ne sait pas s'ils sont d'une minorité visible .....
- d. Renseignement non recueilli par le service de police .....

VMP\_Q19\_F

VMP\_Q19\_G

VMP\_Q19\_H

VMP\_Q19\_I

VMP\_Q19\_J

### Total des employés civils

...suite à la page suivante



## Employés qui s'identifient comme membres de minorités visibles (suite)

...suite de la page précédente

Total

### Agents spéciaux

- a. Minorité visible .....
- b. Minorité non visible .....
- c. Ne sait pas s'ils sont d'une minorité visible .....
- d. Renseignement non recueilli par le service de police .....

VMP\_Q19\_K

VMP\_Q19\_L

VMP\_Q19\_M

VMP\_Q19\_N

VMP\_Q19\_O

### Total des agents spéciaux

### Recrues

c.-a-d. les policiers en formation

- a. Minorité visible .....
- b. Minorité non visible .....
- c. Ne sait pas s'ils sont d'une minorité visible .....
- d. Renseignement non recueilli par le service de police .....

VMP\_Q19\_P

VMP\_Q19\_Q

VMP\_Q19\_R

VMP\_Q19\_S

VMP\_Q19\_T

### Total des recrues

POUR INFORMATION SEULEMENT

## Activités en matière de ressources humaines

Les questions suivantes sur les ressources humaines sont fondées sur la **dernière** année civile **terminée** ou le **dernier** exercice financier **terminé** :

- membres du personnel admissibles à la retraite
- embauches de membres du personnel
- départs de membres du personnel.

## Période de déclaration — activités en matière de ressources humaines

20. **Indiquez** quelle période de déclaration s'applique aux activités en matière de ressources humaines de votre service de police. Cette période de référence s'appliquera aux questions 21, 22 et 23.

RPHR\_Q20A

1

Année civile

1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022

2

Exercice financier

1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023

3

Autre exercice financier

↳ Autre exercice financier — précisez :

	AAAA	MM	JJ		AAAA	MM	JJ
RPHR_S20A	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	À	RPHR_S20B	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De							

## Membres du personnel admissibles à la retraite

21. **Déclarez** le nombre **réel, c.-à-d.** la taille de l'effectif, de membres du personnel **admissibles à la retraite** de votre service de police pour **la dernière année civile** ou du **dernier exercice financier**.

**Admissible à la retraite** : **inclure** le personnel dont l'admissibilité à la retraite avec une pension sans restriction (en fonction de l'âge ou des années de service) était en vigueur pour la totalité ou une partie de la période de la dernière année civile ou du dernier exercice financier. Dans certains cas, la date d'admissibilité à la retraite peut avoir pris effet avant cette période.

**Inclure** les employés qui :

- sont des employés permanents et non permanents rémunérés à partir du budget de votre service de police
- travaillent à temps plein ou à temps partiel
- sont admissibles à la retraite pendant qu'ils sont en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel.

**Exclure** les personnes qui :

- ne sont pas rémunérées, **c.-à-d.** les bénévoles, les agents auxiliaires ou les agents de réserve
- sont rémunérées par la municipalité ou par un autre organisme ou un autre service de police.

**Note** : Cette question n'accepte pas les décimales.

	Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
a. Policiers	PER_Q21_AA	PER_Q21_AB	PER_Q21_AD	PER_Q21_AC
<b>Exclure</b> les recrues. . . . .				
b. Employés civils	PER_Q21_BA	PER_Q21_BB	PER_Q21_BD	PER_Q21_BC
<b>Exclure</b> les agents spéciaux. . . . .				
c. Agents spéciaux . . . . .	PER_Q21_CA	PER_Q21_CB	PER_Q21_CD	PER_Q21_CC
	PER_Q21_DA	PER_Q21_DB	PER_Q21_DD	PER_Q21_DC
<b>Total de membres du personnel admissibles à la retraite</b>				

## Membres du personnel embauchés

22. **Déclarez le nombre réel, c.-à-d. la taille de l'effectif, de membres du personnel embauchés par votre service de police pour la dernière année civile ou du dernier exercice financier.**

**Inclure** les employés qui :

- ont été embauchés à l'extérieur du service de police
- sont des employés permanents et non permanents rémunérés à partir du budget de votre service de police
- travaillent à temps plein ou à temps partiel
- en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel
- sont des recrues embauchées directement auprès de programmes de formation de policiers, qu'elles aient obtenu ou non le statut de policier assermenté avant ou après leur embauche. Les recrues doivent inclure les policiers embauchés ayant moins d'un an d'expérience à titre de policiers assermentés.

**Exclure** les personnes qui :

- ont été promues à l'interne
- ne sont pas rémunérées, c.-à-d. les bénévoles, les agents auxiliaires ou les agents de réserve
- sont rémunérées par la municipalité ou par un autre organisme ou un autre service de police
- reviennent d'un détachement.

**Note :** Cette question n'accepte pas les décimales.

	Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
	PH_Q22_AA	PH_Q22_AB	PH_Q22_AD	PH_Q22_AC
a. Policiers <b>Exclure</b> les recrues. . . . .				
	PH_Q22_BA	PH_Q22_BB	PH_Q22_BD	PH_Q22_BC
b. Employés civils <b>Exclure</b> les agents spéciaux. . . . .				
	PH_Q22_CA	PH_Q22_CB	PH_Q22_CD	PH_Q22_CC
c. Agents spéciaux . . . . .				
	PH_Q22_DA	PH_Q22_DB	PH_Q22_DD	PH_Q22_DC
d. Recrues c.-à-d. les policiers en formation . . . . .				
	PH_Q22_EA	PH_Q22_EB	PH_Q22_ED	PH_Q22_EC
<b>Total de membres du personnel embauchés</b>				

POUR INFORMATION SEULEMENT

## Départs de membres du personnel

23. **Déclarez le nombre réel, c.-à-d. la taille de l'effectif, de départs de membres du personnel de votre service de police pour la dernière année civile ou du dernier exercice financier.**

**Inclure** les employés qui :

- sont des employés permanents et non permanents rémunérés à partir du budget de votre service de police
- travaillent à temps plein ou à temps partiel
- ont quitté pendant qu'ils étaient en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel.

**Exclure** les personnes qui :

- ne sont pas rémunérées, **c.-à-d.** les bénévoles, les agents auxiliaires ou les agents de réserve
- sont rémunérées par la municipalité ou par un autre organisme ou un autre service de police.

**Note :** Cette question n'accepte pas les décimales.

	Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
--	--------	--------	------------------------	-------

### Départs en raison de la retraite

a. Policiers	PD_Q23_AA	PD_Q23_AB	PD_Q23_AD	PD_Q23_AC
<b>Exclure</b> les recrues. . . . .				
Employés civils	PD_Q23_BA	PD_Q23_BB	PD_Q23_BD	PD_Q23_BC
b. <b>Exclure</b> les agents spéciaux. . . . .				
	PD_Q23_CA	PD_Q23_CB	PD_Q23_CD	PD_Q23_CC
c. Agents spéciaux . . . . .				
	PD_Q23_DA	PD_Q23_DB	PD_Q23_DD	PD_Q23_DC
<b>Total des départs de membres du personnel en raison de la retraite</b>				

### Départs pour d'autres raisons

**p. ex.** démission, congédiement, transfert à un autre service de police

a. Policiers	PD_Q23_EA	PD_Q23_EB	PD_Q23_ED	PD_Q23_EC
<b>Exclure</b> les recrues. . . . .				
b. Employés civils	PD_Q23_FA	PD_Q23_FB	PD_Q23_FD	PD_Q23_FC
<b>Exclure</b> les agents spéciaux. . . . .				
	PD_Q23_GA	PD_Q23_GB	PD_Q23_GD	PD_Q23_GC
c. Agents spéciaux . . . . .				
d. Recrues	PD_Q23_HA	PD_Q23_HB	PD_Q23_HD	PD_Q23_HC
<b>c.-à-d.</b> les policiers en formation . . . . .				
	PD_Q23_IA	PD_Q23_IB	PD_Q23_ID	PD_Q23_IC
<b>Total des départs de membres du personnel pour d'autres raisons</b>				
<b>Total des départs de membres du personnel</b>	PD_Q23_JA	PD_Q23_JB	PD_Q23_JD	PD_Q23_JC

## Montants des dépenses et des revenus

Les questions financières suivantes sont fondées sur votre **dernière** année civile **terminée** ou votre **dernier** exercice financier **terminé** :

- les dépenses en salaires, traitements et avantages sociaux
- les dépenses de fonctionnement non salariales
- les dépenses en immobilisations
- les dépenses au chapitre des technologies de l'information et des autres pièces d'équipement de police spécialisées
- les fonds et les montants de recouvrement des coûts reçus d'une source de financement.

## Période de déclaration — montants des dépenses et des revenus

24. **Indiquez** quelle période de déclaration s'applique aux dépenses et aux revenus de votre service de police.

Cette période de référence s'appliquera aux questions 25 à 31.

RPER\_Q24A

1

Année civile

1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022

2

Exercice financier

1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023

3

Autre exercice financier

↪ Autre exercice financier — précisez

De RPER\_S24A AAAA MM JJ À RPER\_S24B AAAA MM JJ

## Salaires, traitements et avantages sociaux

25. **Déclarez** les **salaires**, les **traitements** et les **avantages sociaux** pour la **dernière année civile** ou du **dernier exercice financier**.

Arrondissez les montants au **\$CAN** le plus près.

Dépenses brutes  
en \$CAN

### Policiers

**Exclure** les recrues.

a. Salaires

**Inclure** paie normale, rémunération des heures supplémentaires, et autres paies. ....

b. Avantages sociaux

**p. ex.** cotisations de l'employeur au Régime de pension du Canada (**RPC**) et à l'assurance-emploi (**AE**), régime d'assurance dentaire, régime de retraite. ....

SWB\_Q25\_A

,00 \$

SWB\_Q25\_D

,00 \$

SWB\_Q25\_E

,00 \$

**Total des salaires, traitements et avantages sociaux des policiers**

### Employés civils

**Exclure** les agents spéciaux.

a. Salaires

**Inclure** paie normale, rémunération des heures supplémentaires, et autres paies. ....

b. Avantages sociaux

**p. ex.** cotisations de l'employeur au Régime de pension du Canada (**RPC**) et à l'assurance-emploi (**AE**), régime d'assurance dentaire, régime de retraite. ....

SWB\_Q25\_F

,00 \$

SWB\_Q25\_I

,00 \$

SWB\_Q25\_J

,00 \$

**Total des salaires, traitements et avantages sociaux des employés civils**

...suite à la page suivante

## Traitements, salaires et avantages sociaux (suite)

...suite de la page précédente

Dépenses brutes  
en \$CAN

### Agents spéciaux

- a. Salaires  
**Inclure** paie normale, rémunération des heures supplémentaires, et autres paies. . . . . ,00 \$
- b. Avantages sociaux  
**p. ex.** cotisations de l'employeur au Régime de pension du Canada (**RPC**) et à l'assurance-emploi (**AE**),  
régime d'assurance dentaire, régime de retraite. . . . . ,00 \$

SWB\_025\_K

SWB\_025\_N

**Total des salaires, traitements et avantages sociaux des agents spéciaux**

SWB\_025\_O

### Recrues

- a. Salaires  
**Inclure** paie normale, rémunération des heures supplémentaires, et autres paies. . . . . ,00 \$
- b. Avantages sociaux  
**p. ex.** cotisations de l'employeur au Régime de pension du Canada (**RPC**) et à l'assurance-emploi (**AE**),  
régime d'assurance dentaire, régime de retraite. . . . . ,00 \$

SWB\_025\_P

SWB\_025\_S

**Total des salaires, traitements et avantages sociaux des recrues**

SWB\_025\_T

**Total des salaires, traitements et avantages sociaux**

SWB\_025\_U

POUR INFORMATION SEULEMENT

## Dépenses non salariales d'exploitation

26. Indiquez si les postes de dépenses **non salariales d'exploitation** suivants ont été payés par votre service de police pour **la dernière année civile ou du dernier exercice financier**.

**Exclure:**

- les salaires, les traitements et les avantages sociaux
- les coûts d'immobilisations.

**Note:** Entièrement ou partiellement payé par le service de police peut aussi indiquer des postes de dépenses payés par l'administration municipale au moyen de fonds alloués à votre service de police.

		Entièrement ou partiellement payé par le service de police	Non payé par le service de police	Renseignements non disponibles
a. Exploitation et entretien des véhicules <b>p. ex.</b> paiements de location pour toute la flotte, <b>y compris</b> la marine et les aéronefs . . . . .	NSOE_Q26_A	1	2	3
b. Exploitation et entretien des immeubles <b>Inclure</b> location des installations, services publics. <b>Exclure</b> les coûts relatifs aux contrats de services. . . . .	NSOE_Q26_B	1	2	3
c. Formation et perfectionnement professionnel . . . . .	NSOE_Q26_C	1	2	3
d. Opérations des technologies de l'information (TI) <b>Inclure</b> l'ensemble du matériel et des logiciels informatiques, la maintenance et les coûts d'infrastructure connexes, les frais d'entreposage et les frais mensuels. . . . .	NSOE_Q26_D	1	2	3
e. Équipement des policiers <b>p. ex.</b> armes à feu, armes tasers, caméras, robots	NSOE_Q26_E	1	2	3
f. Contrats pour des services professionnels <b>p. ex.</b> les services de TI, la sécurité, l'entretien des terrains . . . . .	NSOE_Q26_F	1	2	3
g. Toute autre dépense non salariale d'exploitation <b>p. ex.</b> fournitures, uniformes, munitions, contributions aux fonds de réserve, coûts de réinstallation . . . . .	NSOE_Q26_G	1	2	3

27. Déclarez le montant des dépenses **non salariales d'exploitation** pour les postes suivants que vous avez indiqués comme étant **entièrement** ou **partiellement payés** par votre service de police pour **la dernière année civile ou du dernier exercice financier**.

Arrondissez les montants au **CANS\$** le plus près.

**Exclure:**

- les salaires, les traitements et les avantages sociaux;
- les coûts d'immobilisations.

	Total des dépenses brutes payées par le service de police en \$CAN
a. Exploitation et entretien des véhicules <b>p. ex.</b> paiements de location pour toute la flotte, <b>y compris</b> la marine et les aéronefs . . . . .	NSOE2_Q27_A [ ] ,00 \$
b. Exploitation et entretien des immeubles <b>Inclure</b> location des installations, services publics. <b>Exclure</b> les coûts relatifs aux contrats de services. . . . .	NSOE2_Q27_B [ ] ,00 \$
c. Formation et perfectionnement professionnel . . . . .	NSOE2_Q27_C [ ] ,00 \$
d. Opérations des technologies de l'information (TI) <b>Inclure</b> l'ensemble du matériel et des logiciels informatiques, la maintenance et les coûts d'infrastructure connexes, les frais de stockage et les frais mensuels. . . . .	NSOE2_Q27_D [ ] ,00 \$
e. Équipement des policiers <b>p. ex.</b> armes à feu, armes tasers, caméras, robots . . . . .	NSOE2_Q27_E [ ] ,00 \$

...suite à la page suivante

## Dépenses non salariales d'exploitation (suite)

...suite de la page précédente

**Total des dépenses brutes payées par le service de police en \$CAN**

f. Contrats pour des services professionnels <b>p. ex.</b> les services de TI, la sécurité, l'entretien des terrains . . . . .	NSOE2_Q27_F [ ] ,00 \$
g. Toute autre dépense non salariale d'exploitation <b>p. ex.</b> fournitures, uniformes, munitions, contributions aux fonds de réserve, coûts de réinstallation . .	NSOE2_Q27_G [ ] ,00 \$
<b>Total des dépenses non salariales d'exploitation</b>	NSOE2_Q27_H [ ] ,00 \$

## Dépenses en immobilisations

28. Indiquez si les postes de dépenses en immobilisations suivants ont été payés par votre service de police pour la dernière année civile ou du dernier exercice financier.

**Exclure:**

- les salaires, les traitements et les avantages sociaux
- toutes les dépenses d'exploitation.

**Note:** Entièrement ou partiellement payé par le service de police peut aussi indiquer des postes de dépenses payés par l'administration municipale au moyen de fonds alloués à votre service de police.

		Entièrement ou partiellement payé par le service de police	Non payé par le service de police	Renseignements non disponibles
a. Achats de véhicules <b>Inclure</b> tous les véhicules terrestres, maritimes et aériens. . . . .	CE_Q28_A	1	2	3
b. Nouveaux immeubles et projets d'immobilisations . . . . .	CE_Q28_B	1	2	3
c. Opérations des technologies de l'information (TI) . . . . .	CE_Q28_C	1	2	3
d. Équipement de police non déclaré comme des dépenses d'exploitation <b>p. ex.</b> armes à feu, armes tasers, caméras, robots . . .	CE_Q28_D	1	2	3
e. Toute autre dépense en immobilisations <b>p. ex.</b> contributions aux fonds de réserve, fonds réservés pour des dépenses en immobilisations . . . . .	CE_Q28_E	1	2	3



## Dépenses en immobilisations (suite)

29. **Déclarez** le montant des **dépenses en immobilisations** pour les postes suivants que vous avez indiqués comme étant entièrement ou partiellement payés par votre service de police pour **la dernière année civile ou du dernier exercice financier**.

**Projets d'immobilisations** : Indiquez seulement le montant des dépenses payées pendant la dernière année civile ou du dernier exercice financier.

Arrondissez les montants au **\$CAN** le plus près.

**Total des dépenses payées  
par le service de police  
en \$CAN**

a. Achats de véhicules <b>Include</b> tous les véhicules terrestres, maritimes et aériens. . . . .	CE2_Q29_A <input type="text"/>	,00 \$
b. Nouveaux immeubles et projets d'immobilisations . . . . .	CE2_Q29_B <input type="text"/>	,00 \$
c. Opérations des technologies de l'information ( <b>TI</b> ) . . . . .	CE2_Q29_C <input type="text"/>	,00 \$
d. Équipement de police non déclaré comme des dépenses d'exploitation <b>p. ex.</b> armes à feu, armes tasers, caméras, robots . . . . .	CE2_Q29_D <input type="text"/>	,00 \$
e. Toute autre dépense en immobilisations <b>p. ex.</b> contributions aux fonds de réserve, fonds réservés pour des dépenses en immobilisations . . . .	CE2_Q29_E <input type="text"/>	,00 \$
<b>Total des dépenses en immobilisations</b>	CE2_Q29_F <input type="text"/>	,00 \$

POUR INFORMATION SEULEMENT

## Dépenses au chapitre des technologies de l'information et des autres pièces d'équipement de police spécialisées

30. **Déclarez** le montant total des dépenses au chapitre des technologies de l'information (TI) et des autres pièces d'équipement de police spécialisées pour **la dernière année civile ou du dernier exercice financier**.

**Inclure** le montant total des dépenses, y compris les dépenses d'exploitation, de maintenance et d'immobilisations.

Arrondissez les montants au **\$CAN** le plus près.

### Dépenses brutes payées par le service de police en \$CAN

a. Radio .....	EXP_Q30_A	,00 \$
b. Autres appareils de télécommunication <b>p. ex.</b> téléphones cellulaires, <b>GPS</b> .....	EXP_Q30_B	,00 \$
c. Ordinateurs et autre matériel informatique <b>p. ex.</b> ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, terminaux de données mobiles, réseaux et serveurs, imprimantes, technologie infrarouge .....	EXP_Q30_C	,00 \$
d. Logiciels, applications et systèmes <b>p. ex.</b> renseignements opérationnels, licences, billetterie électronique, systèmes de reconnaissance des plaques d'immatriculation .....	EXP_Q30_D	,00 \$
e. Frais de stockage <b>p. ex.</b> stockage, services infonuagiques .....	EXP_Q30_E	,00 \$
f. Caméras portées sur le corps et caméras de voiture .....	EXP_Q30_F	,00 \$
g. Autres caméras et unités de surveillance <b>p. ex.</b> caméras en circuit fermé, caméras de sécurité, stations totales .....	EXP_Q30_G	,00 \$
h. Équipement de test de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool .....	EXP_Q30_I	,00 \$
i. Système d'aéronef sans pilote ( <b>UAS</b> ) <b>p. ex.</b> drones .....	EXP_Q30_J	,00 \$

POUR INFORMATION SEULEMENT

## Fonds et montants de recouvrement des coûts reçus selon la source de financement

31. **Déclarez** tous les **fonds** et les **montants du recouvrement des coûts** reçus pour toutes les sources de financement suivantes pour **la dernière année civile ou du dernier exercice financier**.

**Inclure** les montants de tous les types de fonds reçus qui ont été affectés au budget de votre service de police, **c.-à-d.** les montants disponibles pour être dépensés à nouveau.

**Déclarez** séparément les montants de recouvrement des coûts pour les dépenses en immobilisations et les dépenses d'exploitation.

Arrondissez les montants au **\$CAN** le plus près.

	Montants de recouvrement des coûts pour les dépenses d'exploitation en \$CAN	Montants de recouvrement des coûts pour les dépenses en immobilisations en \$CAN	Total des fonds et des montants de recouvrement des coûts en \$CAN
	FUN_031_AA	FUN_031_AB	FUN_031_AC
a. Gouvernement fédéral . . . . .	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/> ,00 \$
	FUN_031_BA	FUN_031_BB	FUN_031_BC
b. Gouvernement provincial . . . . .	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/> ,00 \$
	FUN_031_CA	FUN_031_CB	FUN_031_CC
c. Gouvernement municipal . . . . .	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/> ,00 \$
d. Frais d'utilisation des services policiers p. ex. vérifications de casiers judiciaires, services rémunérés, autres rapports . . . .	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/> ,00 \$
	FUN_031_GA	FUN_031_GB	FUN_031_GC
e. Détachés . . . . .	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/> ,00 \$
	FUN_031_EA	FUN_031_EB	FUN_031_EC
f. Autres recouvrements de coûts p. ex. recettes de ventes aux enchères . .	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/> ,00 \$
<b>Total des fonds et des montants de recouvrement des coûts \$CAN</b>	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/> ,00 \$

POUR INFORMATION SEULEMENT

## Enjeu actuel et émergent

La question suivante porte sur un enjeu actuel et émergent, soit les demandes d'intervention.

## Demandes d'intervention

32. **Déclarez** le nombre total de **demandes d'intervention** reçues par votre service de police pour **la dernière année civile ou du dernier exercice financier**.

**Inclure** les demandes d'intervention :

- générées par les citoyens, **c.-à-d.** reçues par l'intermédiaire d'appels à une ligne d'urgence, d'appels téléphoniques, de déclarations par Internet, d'alarmes, de contact avec le public ou d'autres moyens
- initiées par les policiers, **c.-à-d.** générées sur le champ ou sur les lieux par la police
- qui ont nécessité l'affectation de ressources policières, **p. ex.** un policier a été dépêché sur les lieux.

**Exclure** les demandes d'intervention :

- qui ont été transmises à d'autres organismes ou qui n'ont pas nécessité l'affectation de ressources policières
- qui représentent une collecte d'information initiée par un agent et où aucun incident ne s'est produit, c.-à-d. contrôles de routine
- qui représentent des activités policières proactives, y compris des interventions ciblées, l'application stratégique de la loi et les projets de mobilisation communautaire
- en lien à des fonctions d'administration ou d'entretien, p. ex. des demandes relatives à la documentation, aux vérifications du casier judiciaire, au devoir de comparution, au transport des prisonniers, à la formation ou à l'entretien.

**Note :** Cette question n'accepte pas les décimales.

- a. Demandes d'intervention générées par les citoyens .....
- b. Demandes d'intervention initiées par les policiers .....
- c. Source de l'appel inconnue .....

**Total**

CFS\_Q32\_A

CFS\_Q32\_B

CFS\_Q32\_C

CFS\_Q32\_D

**Total des demandes d'intervention**

## Autorisation de diffusion des données

Statistique Canada demande votre permission de publier les données de cette enquête pour votre service de police. Cette permission doit être accordée par une personne autorisée à donner ce consentement au nom de votre organisation.

1. Au nom de votre organisation, **autorisez-vous** Statistique Canada à publier les données fournies dans cette enquête pour votre service de police?

Statistique Canada **ne diffusera pas** de données qui pourraient dévoiler l'identité d'une personne.

Les données pourraient permettre d'identifier directement ou indirectement votre service de police. Il est entendu que la présente autorisation peut être annulée à tout moment en communiquant par téléphone avec le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités suivie d'une confirmation écrite.

WAI\_Q01

1  Oui, j'autorise Statistique Canada à diffuser des données concernant ce service de police.

2  Non, je n'autorise pas Statistique Canada à diffuser des données concernant ce service de police.

2. Veuillez fournir les coordonnées de la personne qui remplit le présent formulaire d'autorisation au nom de votre service de police.

Prénom

WAI\_Q02A

Nom de famille

WAI\_Q02B

Titre

WAI\_Q02C

Adresse courriel (exemple : utilisateur@exemple.gov.ca)

WAI\_Q02D

Numéro de téléphone (incluant l'indicatif régional)

Exemple : 123-123-1234

WAI\_Q02E

Numéro du poste

(s'il y a lieu)

WAI\_Q02F

Numéro de télécopieur (incluant l'indicatif régional)

Exemple: 123-123-1234

WAI\_Q02G

## Commentaires

1. Combien de temps avez-vous consacré à remplir ce questionnaire?

**Inclure** le temps consacré à recueillir l'information nécessaire.

Heures  
B00013

Minutes  
B00014

2. Faites-nous part de vos commentaires à propos de ce questionnaire.

B00002

## Renseignements généraux

### Confidentialité

#### **Vos réponses sont confidentielles.**

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la statistique*.

Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques.

### Couplages d'enregistrements

Pour améliorer les données de la présente enquête et réduire au minimum le fardeau de réponse, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de sources administratives.

**Merci d'avoir rempli ce questionnaire.  
Veuillez garder une copie pour vos dossiers.  
Consultez notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca)**